

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 54/09-2023

-oOo-

SÉANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2023

DATE D'AFFICHAGE : 20 SEPTEMBRE 2023

-oOo-

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION
« GET FIT COLLECTIF FITNESS » AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

Rapporteur : Madame Sophie LABAS

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 27 septembre, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 19h30 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 25

NOMBRE DE VOTANTS : 27

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Daniel LAGORCE, Mme Véronique GERMANN, Mme Corinne CESARIN, M. Jean-Luc GARNIER, Mme Karine NOWICKI, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, Mme Cécile DESAINTPAUL, Mme Pandora CHARANSOL, M. Jean-Jacques RÉGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Madame Monique PIAT (*arrivée à 20h30 à partir du point n°3*), M. Antoine BOHAN, M. Michel GAMBOTTI, M. Jean-Pierre HAMEL, M. Jean-Luc DUPIEUX et Mme Marie Gladine BETON.

ONT DONNÉ POUVOIR :

- | | | |
|-------------------------|---|-----------------------|
| - Mme Alexandra HUMBERT | à | Mme Clotilde TEMPLIER |
| - M. Julien GENTY | à | Mme Sophie LABAS |

ABSENTS : M. Slimane ZAOUÏ et Mme Estelle LAROYE.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Madame Sophie LABAS rappelle que, dans le prolongement de soutien à la vie associative, les associations nouvellement déclarées et domiciliées à Esbly, peuvent recevoir une subvention.

Dans ce cadre, l'association « GET FIT, Collectif Fitness » pourrait prétendre à une subvention d'aide au démarrage, du fait de sa création le 13 juillet 2023 et de sa domiciliation à la Mairie d'Esbly. Son objet est de proposer aux Valeuropéens et communes aux alentours, des activités sportives fitness telles que le Pound, cardio training etc.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le caractère exceptionnel de la demande ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ ;

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de quatre-vingts euros (80,00 euros) à l'association « GET FIT Collectif Fitness ».
- **DIT** que la dépense sera inscrite à l'article 6574, fonction 025 dans le cadre des crédits prévus au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

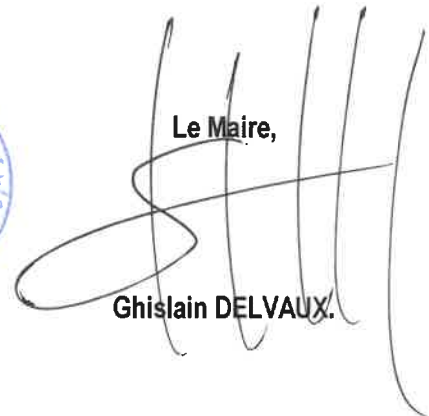
Le Secrétaire de séance,



David CHARPENTIER,



Le Maire,



Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : **- 4 OCT. 2023**

de sa publication et/ou affichage le : **- 4 OCT. 2023**